



## Informations sur la Commission Administrative Paritaire Académique des agrégés du 22/03/2011,

par Claire Bornais, commissaire paritaire pour  
le SNESup- FSU:

### Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

*Vous pourrez retrouver ce compte-rendu et ceux des années précédentes, ainsi que d'autres informations sur l'avancement de carrière sur le site du SNESUP Lille1, à l'adresse <http://snesup.univ-lille1.fr>, rubrique : Métiers et Carrières>PRAG-PRCE>Infos CAPA-CAPN*

La rectrice Marie-Jeanne Philippe a présidé cette CAPA. Des déclarations liminaires ont été faites, soulignant l'accès de plus en plus difficile par liste d'aptitude au corps des agrégés, en raison des baisses du nombre de postes mis aux concours depuis 2002.... Celles de la FSU et du SGEN-CFDT ont demandé qu'un barème soit établi, afin que la prise en compte des critères de sélection des dossiers soit claire et ne diffère pas d'une académie à une autre, et d'une discipline à une autre dans une même académie (comme d'habitude...).

La rectrice a également répondu sur le refus opposé par l'administration à la demande intersyndicale de communication des classements des candidats du sup ayant un avis très favorable par leurs établissements respectifs <sup>1</sup>. Elle considère que le rectorat n'a pas à donner ces informations si les présidents ne les communiquent pas eux-mêmes, parce que ce serait contraire à l'autonomie des universités. Elle ne peut rien exiger d'eux, puisqu'il n'y a aucune obligation réglementaire (ce qui est vrai), et a renvoyé les représentants

<sup>1</sup> Il faut savoir qu'une *circulaire spécifique* est envoyée aux établissements d'enseignement supérieur de l'académie par le recteur pour les remontées des avis des chefs d'établissement sur les candidatures à la liste d'aptitude. Il y demande désormais explicitement depuis 2008 que **les candidats à la liste d'aptitude relevant d'un même établissement soient classés TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, et que l'administration de l'université fasse remonter la liste avec les rangs de classement des candidats**. Cette information sur le classement sert ensuite d'argument au recteur pour justifier de la proposition ou non d'un candidat, ou du changement éventuel de son rang parmi les proposés, en fonction de son rang de classement interne à l'université (cf comptes-rendus des années précédentes)

syndicaux à la recherche d'informations dans chaque établissement. Elle a feint de croire que ces classements étaient désormais approuvés par les CA des établissements puisqu'elle a - paraît-il - demandé cette année aux présidents de faire passer ces listes devant une instance de leur établissement <sup>2</sup>. Cette demande ne figure pas dans la circulaire donnant les instructions pour les remontées des avis du sup, et pour le moment, je n'ai pas encore pu voir la note dont il est fait état...

J'ai promptement dissipé les illusions de la rectrice sur cette transparence qu'elle « pensait »<sup>3</sup> avoir obtenue, et lui ai donné les informations dont je dispose sur les méthodes des établissements<sup>4</sup>, parce que la représentante SNESUP-FSU fait effectivement le travail de recherche d'information en interne grâce à ses contacts dans chaque université! Une seule université dans l'académie fait passer ces classements dans une instance émanant des conseils (la réunion des CA et CEVU restreints), mais cela est établi depuis bien des

<sup>2</sup> Copie du message de refus de l'administration de communication des classements internes aux universités

Bonjour,

*Par courriel du 8 mars 2011 transmis par voie électronique, vous transmettez une requête des représentants du personnel à la CAPA des professeurs agrégés. Vous souhaitez obtenir communication des listes des Présidents d'université, classant les candidatures pour la Liste d'Aptitude d'Accès au corps des professeurs agrégés.*

*Cette demande est récurrente. Comme chaque année, j'ai le regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande: les listes transmises par les Présidents d'université à Madame le Recteur constituent un document de travail interne à l'administration, préparatoire à l'élaboration des listes proposées en commission paritaire.*

*Je tiens néanmoins à porter à votre connaissance qu'une note a été adressée aux Présidents d'université, afin de les inviter à développer la présentation de ces listes lors des instances paritaires spécifiques à leur établissement.*

Antoine KAKOUSKY  
Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

<sup>3</sup> peut-être pas très sincèrement quand même?

<sup>4</sup> **Lille1** : un GT harmonisation avec directeurs de composantes, élus des conseils, représentants des organisations syndicales, puis passage devant les CA et CEVU restreints réunis conjointement. **Lille2 et Artois** : pas de passage devant un conseil quelconque, et s'il y a un GT harmonisation, il est ultra-secret... **Lille3** : pas de passage devant un conseil quelconque, un GT harmonisation avec les directeurs de composante uniquement. **ULCO** : pas de passage en conseil, mais un GT harmonisation avec des représentants des organisations syndicales. **UVHC** : pas de passage en conseil, mais un GT harmonisation avec directeurs de composantes et des représentants des personnels (mode de désignation de ces derniers inconnu)

années...

Durant la CAPA, lors de l'examen par discipline, j'ai systématiquement demandé et noté les rangs de classement des collègues du sup ayant un avis TF (comme je le fais depuis deux ans), et j'ai ajouté en réponse à une remarque de la rectrice que les collègues trouvaient quand même un peu difficile à comprendre de ne pouvoir obtenir ces informations utilisées par l'administration que par l'intermédiaire des organisations syndicales, mais que nous ne demandions pas mieux que d'informer les collègues pour pallier à certaines carences de l'administration...

A la fin des 4 heures de CAPA, un peu excédée, la rectrice a fini par dire qu'elle ne mettrait quand même pas ces classements dans les documents préparatoires aux CAPA futures, mais les ferait donner aux représentants des personnels en début de séance, pour qu'il n'y ait plus à répondre à cette question des classements à chaque fois... Ce n'est pas encore vraiment ça, mais ça progresse!

#### **Remarque importante:**

Il est donc nécessaire que **le travail syndical soit fait en amont dans les universités** pour vérifier qu'il n'y a pas d'injustices commises envers des collègues investis et en fin de carrière, mais mal reconnus. **Or localement, le syndicat, c'est vous, les syndiqués. Sans votre participation, il ne fonctionnera probablement pas tout seul...** Je ne peux donc que vous engager à vous renseigner sur ce qui se pratique dans votre établissement, et à réclamer, là où cela n'existe pas, l'existence de commissions sur les questions de promotions à laquelle soient conviés des représentants syndicaux, et lorsque cela existe, à proposer votre aide à votre section syndicale, entre autres pour faire fonctionner ces commissions, mais pas seulement...

La liste proposée initialement comportait 72 noms, 11 noms ont été ajoutés suite à la CAPA, et un à deux noms supplémentaires seront ajoutés après avis des IPR absents à cette CAPA. Au total, 84 ou 85 propositions seront remontées en CAPN (84 en 2010). Pour le sup, il y a 12 propositions.

#### **Quelques éléments chiffrés :**

1. **276** postes (278 en 2010, 288 en 2009, 304 en 2008, 370 en 2007, 382 en 2006, 398 en 2005) à pourvoir au niveau national. Le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude baisse chaque année, en raison des baisses de

postes au concours, et du recul de nombre de titularisations prononcées car la règle le déterminant n'a pas changé (soit 1 pour 7 titularisations par concours de l'année précédente).

2. Pour l'académie, il y avait **664** candidatures (649 en 2010, 669 en 2009, 690 en 2008, 518 en 2007, 643 en 2006, 730 en 2005), dont **109** (109 en 2010, 105 en 2009, 116 en 2008, 118 en 2007, 119 en 2006, 118 en 2005) de certifiés du supérieur, soit environ **16%** (17% en 2010, 16% en 2009, 17% en 2008, 22,9% en 2007, 18,5% en 2006, 17,6% en 2005). Après la CAPA, des inscriptions ayant été faites en cours de séance, on en arrive à **84 (ou 85)** proposés, dont **12** pour le sup, soit environ 14%.
3. Statistiques sexuées: il y avait 404 candidats, dont **76** du sup, et 260 candidates dont **33** du sup. Sur les 84 collègues figurant dans la liste des propositions de l'académie, il y a 46 hommes, et 38 femmes, et pour les certifiés du supérieur, on est à 8 hommes pour 6 femmes.
4. En dernière page de ce CR, un petit récapitulatif en chiffres par discipline des propositions de 2011, ainsi que de celles de 2010 et des résultats de 2010. Pour un aperçu sur plusieurs années et par établissement, consultez SVP l'historique des propositions académiques par discipline depuis 2004, accessible à partir du site cité en en-tête de ce compte-rendu (et celui du nombre de proposés par établissement du supérieur de l'académie. qui n'est pas tout à fait complet pour le nombre de candidatures par établissement entre 2004 et 2006, car à l'époque je n'avais que des documents papiers, rendant les statistiques particulièrement fastidieuses à faire!).

#### **Quelques remarques et conseils pour la constitution des dossiers de candidature en prévision des années futures:**

##### **● Pour le CV:**

- Lorsqu'on met son CV en **fichier attaché dans I-prof**, il n'est **pas extrait automatiquement**, puisqu'il n'est pas enregistré dans les champs prédéfinis de la base de données. Et il n'est **alors pas consultable dans les dossiers**. Il est donc à mon avis prudent de remplir le CV dans I-prof. N'attendez pas le dernier moment pour le remplir et faire acte de candidature, car les connexions sont ralenties en raison du nombre important de connexions à cette période.
- Mais pour que le CV **reste lisible**, il est préférable de ne pas mettre systématiquement, (comme le font certains), toutes les

activités « naturelles » dans l'enseignement supérieur, comme la rédaction de sujets d'examen pour des enseignements qu'on assure, ou la participation aux jurys d'examens, qui n'ont rien d'exceptionnel. Lorsqu'il y a trop de lignes, cela devient illisible (même pour moi, alors vous imaginez ce que ça donne pour un inspecteur qui a déjà sa petite idée...).

- pour les diplômes, seuls sont demandés ceux du niveau supérieur à la licence. Je recommande de recopier la nature du diplôme (maîtrise, DEA,...) à côté du champ prédéfini dans I-prof, car j'ai observé de nombreux dossiers où seule apparaissait la spécialité, mais on ne savait pas à quel niveau (par exemple: ??? de mathématiques).
  - **Pour augmenter les chances de faire connaître votre dossier, il a été officiellement admis par l'administration durant la période du recteur Dubreuil qu'il fallait au moins avoir demandé (et réussi aussi, probablement) à rencontrer un IPR de la discipline d'agrégation visée pour avoir une chance de figurer un jour sur la liste (cf mon CR de 2007). Je ne sais pas quelle est la continuité de cette recommandation maintenant que nous sommes dans l'ère de MJ Philippe (j'avoue avoir oublié de reposer la question cette année), et l'argument des classements internes aux établissements du sup est désormais le seul mis en avant par l'administration. Mais vous ne perdez pas grand'chose à essayer cela aussi. Il n'est naturellement pas question de demander à un IPR de vous inspecter (les inspecteurs de la plupart des disciplines ont déjà des retards importants dans les inspections (obligatoires) des collègues du secondaire, et ils n'en feront probablement pas des facultatives). Je pense donc qu'il faut demander à leur secrétariat un rendez-vous pour un entretien de présentation de votre dossier, par exemple à leur bureau, et là encore, s'y prendre **suffisamment à l'avance**, car bien sûr, ils ne sont pas forcément très disponibles, et surtout en période précédant cette CAPA, lorsqu'ils ont déjà fait leur choix... *Le fait d'avoir rencontré un IG ou de lui avoir transmis votre dossier ne semble pas donner particulièrement de chances de figurer dans les propositions académiques***
- Maintenant qu'il y a un rang de classement interne de votre établissement qui devient si important dans les critères du recteur, il m'a semblé depuis trois ans qu'il était surtout nécessaire d'être « bien classé » en interne, mais pas suffisant...**

Les dossiers proposés sont tous de très bons dossiers, et la différence entre les classés et certains non-classés n'est pas explicable du seul point de vue du dossier, c'est la raison pour laquelle l'administration cherche des critères supplémentaires d'élimination...

| année                          | 2010       |             |           |             |         |           |      |       | 2011       |             |           |             |       |
|--------------------------------|------------|-------------|-----------|-------------|---------|-----------|------|-------|------------|-------------|-----------|-------------|-------|
|                                | n tot      | dont        | n prop    | dont        | rang    | dont      | rang | n tot | dont       | n prop      | dont      | rang        |       |
| nb de candidats/<br>discipline | cand       | sup         | acad      | sup         | sup     | n prom    | sup  | prom  | cand       | sup         | acad      | sup         | sup   |
| allemand                       | 29         | 2           | 3         | 0           |         |           | 0    |       | 27         | 4           | 3         | 0           |       |
| anglais                        | 52         | 20          | 7         | 2           | 2;5     | 1         | 0    | 1     | 61         | 22          | 9         | 3           | 1;4;8 |
| arts-arts plast                | 19         | 1           | 5         | 0           |         | 2         | 0    | 1;1   | 18         | 2           | 3         | 0           |       |
| bioch-genbiol                  | 9          | 0           | 1         | 0           |         |           | 0    |       | 8          | 0           | 1         | 0           |       |
| eco-gestion                    | 76         | 13          | 6         | 1           | 7       |           | 0    |       | 79         | 17          | 7         | 1           | 6     |
| éducation mus                  | 13         | 4           | 2         | 0           |         | 1         | 0    | 1     | 11         | 3           | 2         | 0           |       |
| eps                            | 63         | 18          | 7         | 4           | 2;4;6;7 |           | 0    |       | 69         | 16          | 8         | 3           | 2;4;5 |
| espagnol                       | 11         | 3           | 2         | 0           |         |           | 0    |       | 12         | 1           | 2         | 0           |       |
| genie civil                    | 9          | 0           | 1         | 0           |         |           | 0    |       | 12         | 1           | 2         | 0           |       |
| genie elec                     | 27         | 3           | 3         | 0           |         |           | 0    |       | 29         | 4           | 3         | 0           |       |
| genie meca                     | 35         | 7           | 5         | 1           | 2       |           | 0    |       | 33         | 8           | 3         | 1           | 1     |
| hist-geo                       | 57         | 3           | 8         | 1           | 6       | 1         | 0    | 1     | 62         | 3           | 9         | 1           | 5     |
| italien                        | 3          | 1           | 1         | 0           |         |           | 0    |       | 3          | 1           | 1         | 0           |       |
| lettres CI                     | 16         | 0           | 3         | 0           |         |           | 0    |       | 16         | 2           | 3         | 0           |       |
| lettres Mod                    | 56         | 12          | 7         | 2           | 1;6     | 2         | 0    | 2;5   | 60         | 13          | 6         | 1           | 1     |
| maths                          | 77         | 7           | 8         | 1           | 1       | 3         | 0    | 2;3;4 | 73         | 3           | 7         | 1           | 1     |
| meca                           | 8          | 0           | 1         | 0           |         |           | 0    |       | 10         | 1           | 2         | 0           |       |
| philo                          | 9          | 5           | 2         | 1           | 1       |           | 0    |       | 12         | 1           | 2         | 0           |       |
| sc.phys                        | 42         | 4           | 6         | 1           | 3       | 2         | 0    | 1;2   | 42         | 3           | 7         | 1           | 1     |
| S V T                          | 22         | 0           | 4         | 0           |         | 1         | 0    | 1     | 15         | 0           | 3         | 0           |       |
| SES                            | 11         | 5           | 2         | 0           |         |           | 0    |       | 9          | 4           | 2         | 0           |       |
| Langues rares                  | 5          | 1           | 0         | 0           |         |           | 0    |       | 3          | 0           | 0         | 0           |       |
| <b>totaux</b>                  | <b>649</b> | <b>109</b>  | <b>84</b> | <b>14</b>   |         | <b>13</b> |      |       | <b>664</b> | <b>109</b>  | <b>85</b> | <b>12</b>   |       |
| <b>% sup/total</b>             |            | <b>0,17</b> |           | <b>0,17</b> |         |           |      |       |            | <b>0,16</b> |           | <b>0,14</b> |       |

Langues rares= russe, chinois, japonais, polonais